



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Présents : ANDRE Jean-Marc, BOYER Jean-Pierre, BREST Isabelle, CARNAT Benjamin, COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DELAUP Annie, EYNAUD Nicole, GONTERO Sylvie, HAUCOURT Jean-Pierre, LEGUAY Gilbert, SEVILLA Françoise

Pouvoirs : BONNEFOY Claudie à COSTAGLIOLA DI FIORE Marie-Christine, DUPOUX François à LEGUAY Gilbert, OLLIVIER Bernard à BREST Isabelle

Absents : JOUVE Bertrand

1. Budget Principal – Décision Modificative n°01/2017

Le conseil municipal vote les modifications ci-dessous :

En section de fonctionnement :

Désignation des articles		Dépenses	Recettes
Article	Intitulé		
Chapitre 011 : Charges à caractère général			
60633	Fournitures de voirie	- 2 500,00	
Chapitre 014 : Atténuations de produits			
739223	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	+ 2 500,00	
TOTAL		0,00	0,00

En section d'investissement :

Désignation des articles		Dépenses	Recettes
Article	Intitulé		
Opération 116 : Voirie			
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 3 000,00	
Opération 144 : Ecole Jean Milon			
21312	Bâtiments scolaires	+ 5 000,00	
Opération 145 : Equipement de la médiathèque			
2184	Mobilier	- 2 000,00	
TOTAL		0,00	0,00

2. Organisation de l'ALSH « Ludo Soleil Lavande » du 10 juillet au 28 juillet 2017

L'ALSH pourra accueillir 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans.

Le conseil municipal vote les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)	Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)
Inférieur à 401	5,00 €	8,00 €
401 à 796	8,00 €	11,00 €
797 à 1196	11,00 €	14,00 €
Supérieur à 1196	14,00 €	17,00 €

Enfants inscrits	% de dégrèvement
Pour le 2 ^{ème} enfant	20 %
A partir du 3 ^{ème} enfant	30 %

3. Création de postes non permanent - ALSH « Ludo Soleil Lavande » du 08 juillet au 29 juillet 2017

Pour assurer l'encadrement de l'ALSH, le conseil municipal vote la création de 2 postes d'adjoints territorial d'animation contractuels pour la période du 8 au 29 juillet 2017.

4. Convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour le financement des actions de formation non couvertes par la cotisation annuelle

Le conseil municipal vote cette convention.

5. Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil – Année scolaire 2016/2017

Le conseil municipal fixe la participation à 166,93 € par élève. 18 enfants d'autres communes sont scolarisés à Saignon.

6. Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Vaucluse (CAUE) pour l'année 2017

Le conseil municipal approuve l'adhésion au CAUE pour un montant de 494 €.

7. Tarifs de l'accueil Ludo et de l'ALSH « Ludo Soleil Lavande » - année scolaire 2017-2018

Le conseil municipal vote les tarifs suivants :

Accueil périscolaire - LA LUDO

Quotient familial	Tarif
Inférieur à 401	0,60 €
401 à 796	0,90 €
797 à 1196	1,10 €
Supérieur à 1196	1,30 €

Accueil extrascolaire - ALSH « LUDO SOLEIL LAVANDE »

Quotient familial	Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)	Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)
Inférieur à 401	5,00 €	8,00 €
401 à 796	8,00 €	11,00 €
797 à 1196	11,00 €	14,00 €
Supérieur à 1196	14,00 €	17,00 €
Enfants inscrits		% de dégrèvement
Pour le 2 ^{ème} enfant		20 %
A partir du 3 ^{ème} enfant		30 %

8. Programme de rénovation et de financement actualisé de deux logements communaux situés au-dessus de la maternelle

Le conseil municipal vote le plan de financement actualisé suivant :

Prévisionnel de travaux HT	Programme d'Aménagement Solidaire (PAS)	Contrat de ruralité (DETR/FSIL)	Part communale HT
74 324 €	22 155 €	37 304 €	14 865 €
100 %	29,8 %	50,2 %	20,0 %



Le maire de Saignon

Jean-Pierre HAUCOURT

